

PROCÈS-VERBAL

d'une séance publique de la Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie, tenue le mercredi 27 septembre 2006 à 19 h, à l'hôtel de ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, à la salle du conseil.

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie Cinq-Mars, présidente
Arrondissement Outremont

M. André Bélisle
Arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Michèle D. Biron
Arrondissement Saint-Laurent

M. Karim Boulos
Arrondissement Ville-Marie

Mme Isabel Dos Santos
Arrondissement Plateau–Mont-Royal

M. Gilles Grondin
Arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie

EST ABSENT :

M. Claude Trudel, vice-président
Arrondissement Verdun

Sont également présents Mme Jane Cowell-Poitras, conseillère associée au comité exécutif, responsable de la condition féminine et du développement social et communautaire et conseillère de l'arrondissement de Lachine; du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, M. Marc Boucher, directeur de la Direction de la sécurité du revenu et du développement social, M. Patrice Allard, chef de division à la Direction du développement social et Mme Lyse Chartrand, conseillère en développement social.

La présidente de la commission souligne également la présence de MM. André Guichaoua et James McGrégor du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine ainsi que de M. Daniel Beauchamp, directeur du transport adapté à la STM et M. Jacques Lussier, surintendant à la livraison du service.

Assistance : 42 personnes

- ***Ouverture de la séance***

À 19h10, la présidente Mme Marie Cinq-Mars, déclare la séance ouverte. Elle souhaite la bienvenue aux citoyens et aux représentants du service. Elle présente ensuite les membres de la commission. Elle annonce que la Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie procède ce soir à l'adoption de ses recommandations à la suite de l'étude publique du bilan 2003-2005 et

de plan d'action 2006 en matière d'accessibilité universelle pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Elle rappelle la tenue de l'assemblée publique du 21 juin dernier au cours de laquelle la commission a reçu les commentaires et propositions des organismes du milieu associatif des personnes handicapées sur le sujet. Vingt-quatre intervenants se sont alors adressés à la commission et un mémoire a été déposé.

Elle explique à la suite le déroulement de la soirée. La commission procédera d'abord à la lecture des recommandations, puis elle recevra les questions et commentaires du public. Les membres de la commission adresseront ensuite leurs questions au Service.

- ***Adoption de l'ordre du jour***

Sur une proposition de Mme Michèle D. Biron, appuyée de Mme Isabel Dos Santos, l'ordre du jour est adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- ***Adoption des recommandations***

Avant d'entamer la lecture des recommandations, Mme Cinq-Mars remercie, au nom de la Commission du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie, tous les représentants des organismes partenaires du milieu associatif des personnes handicapées qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations lors de la tenue de l'assemblée publique du 21 juin 2006.

Elle remercie également les répondants des services corporatifs et des arrondissements qui ont participé au processus d'étude pour la qualité de leurs présentations et interventions lors de l'assemblée publique et lors des séances de travail.

Enfin, elle adresse ses remerciements au personnel du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle (SDCQMVDE) pour son excellente collaboration au processus d'étude publique, plus particulièrement M. Patrice Allard, Mme Lyse Chartrand et M. Claude Quiviger.

Elle rappelle que c'est au terme de ses travaux et après analyse des commentaires et propositions du public, que la commission fait les recommandations suivantes au conseil municipal dans le but de bonifier le plan d'action 2007 de la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles :

Considérant que le plan d'action 2007 en matière d'accessibilité universelle de la Ville de Montréal a pour objectif de favoriser l'intégration sociale et culturelle des personnes ayant des limitations fonctionnelles à la vie montréalaise ;

Considérant que cet objectif interpelle tant les services corporatifs que les arrondissements en regard de leurs compétences respectives pour sa réalisation ;

Considérant le cadre budgétaire de la Ville de Montréal ;

la commission recommande :

Recommandation générale

R-1

Que la Ville de Montréal poursuive, consolide et finance adéquatement, dans le cadre de son plan d'action 2007 en matière d'accessibilité universelle pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles, la mise en œuvre des interventions du plan d'action 2006 et qu'elle soutienne financièrement le développement de nouveaux projets de manière à répondre davantage aux besoins exprimés par les représentants du milieu associatif.

L'approche partenariale avec le milieu associatif

R-2

Que le Service du DCQMVDE développe et consolide, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'action 2007 en matière d'accessibilité universelle, son approche partenariale avec le milieu associatif des personnes handicapées et âgées, notamment par le biais du comité de vigie.

Le comité de vigie

R-3

Que le Service du DCQMVDE s'assure de consolider son comité de vigie en s'adjoignant la participation effective de tous les services corporatifs et des directions d'arrondissements concernés dans le développement et la mise en œuvre du plan d'action en matière d'accessibilité universelle. À cet égard, la commission recommande que les directions des travaux publics et de l'aménagement urbain, de même que celles du Service de sécurité incendie et du Centre de la Sécurité civile soient représentées au comité de vigie et parties prenantes à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action.

R-4

Que le Service du DCQMVDE prévoit établir une collaboration avec les sociétés paramunicipales, telles que l'Office municipal d'habitation de Montréal et la Société de transport de Montréal, ainsi qu'avec le milieu scolaire et le réseau public de la santé dans le but de favoriser le partage de l'expertise en matière d'accessibilité universelle et d'harmoniser et de coordonner les interventions à ce chapitre.

Le plan d'action et le bilan en matière d'accessibilité universelle

R-5

Que le Service du DCQMVDE évalue la possibilité de produire un plan d'action *triennal* en matière d'accessibilité universelle, ceci afin d'assurer une continuité et une consolidation des interventions dans une perspective à long terme. En outre, le financement du plan devrait être établi également sur une base triennale. Il est à noter que l'élaboration d'un plan triennal ne contrevient pas à l'obligation qu'a la Ville de Montréal d'adopter une planification annuelle, tel que le prescrit la Loi 56.

R-6

Que le Service du DCQMVDE s'assure de produire et de diffuser largement auprès de la population, des partenaires du milieu associatif, des élus municipaux, des directions des arrondissements et des services corporatifs, ainsi qu'auprès des sociétés paramunicipales, un bilan annuel global des actions réalisées en matière d'accessibilité universelle. La commission est d'avis que le bilan doit davantage mettre en valeur les interventions et faire état des budgets investis par les arrondissements et les services corporatifs afin de présenter une vue d'ensemble des efforts consentis par la Ville de Montréal et les arrondissements pour l'amélioration de l'accessibilité universelle.

L'accessibilité universelle des aménagements urbains, des parcs et de la voirie (trottoirs, intersections, traverses de rues et signalisation)

R-7

Que le Service du DCQMVDE, avec la collaboration du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement et des directions des travaux publics et de l'aménagement urbain des arrondissements, intègre à son plan d'action 2007 en matière d'accessibilité universelle, des interventions visant à améliorer l'accès universel des aménagements urbains, des parcs et de la voirie (les trottoirs, les intersections, les traverses de rues et la signalisation).

Plus particulièrement, la commission recommande :

R-8

Que les actions à entreprendre par la Ville de Montréal et les arrondissements afin d'améliorer l'accessibilité universelle des aménagements publics et de la voirie s'appuient, notamment, sur les énoncés proposés par le projet de la *Charte du piéton* et qu'elles prévoient la réalisation d'un *guide pratique d'aménagements urbains accessibles universellement* à l'intention des arrondissements et des services corporatifs. Le guide devrait favoriser l'harmonisation des interventions des arrondissements et comporter des mesures reliées à la circulation sécuritaire, efficace et autonome, en hiver comme en été, des personnes avec ou sans limitations fonctionnelles, entre autres, aux abords des travaux routiers, aux intersections et sur les trottoirs ou les corridors piétonniers. En outre, le guide devrait faire l'objet d'une formation auprès des employés des directions des travaux publics et de l'aménagement urbain des arrondissements.

R-9

Que la Ville de Montréal exerce avec les arrondissements une surveillance rigoureuse des opérations d'entretien et de déneigement de la chaussée, des trottoirs et du passage entre le trottoir et la rue de manière à s'assurer que les personnes à mobilité réduite ou ayant une déficience visuelle puissent circuler de façon sécuritaire et confortable.

R-10

Que la Ville de Montréal, les arrondissements et le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement s'assurent de réglementer l'aménagement des terrasses commerciales sur la voie publique afin que celles-ci n'entravent pas le passage des personnes ayant des limitations motrices ou visuelles et garantissent une accessibilité universelle.

L'accessibilité architecturale – volets édifices municipaux et habitation

Considérant que la Ville de Montréal aura investi 4 M\$, entre 2004 et 2007 dans le cadre de ses programmes triennaux d'immobilisations, dans le but d'améliorer l'accessibilité architecturale de ses bâtiments pour les personnes handicapées;

Considérant que cet investissement découle d'un engagement de la Ville de Montréal dans la foulée du Sommet de Montréal;

La commission recommande :

R-11

Que la Ville de Montréal poursuive, dans le cadre de son plan d'action 2007 en matière d'accessibilité universelle et en collaboration avec les arrondissements, la mise en œuvre de projets visant à améliorer le niveau d'accessibilité des installations et des bâtiments municipaux ouverts au public et qu'elle prévoit investir à cette fin une enveloppe budgétaire distincte d'au moins 1 M \$ par année par le biais de son Programme triennal d'immobilisations 2008-2009-2010.

R-12

Que le Service du DCQMVDE participe, dans le cadre de son plan d'action 2007 en matière d'accessibilité universelle et en collaboration avec ses partenaires du milieu associatif et l'Office des personnes handicapées du Québec, à la mise en place d'une procédure d'appariement efficiente et efficace entre les personnes handicapées à la recherche d'un logement et les organismes à but non lucratif du secteur de l'habitation offrant des logements adaptés et accessibles sur le territoire de l'Île de Montréal.

R-13

Que la Ville de Montréal, dans le cadre de son plan d'action 2007 en matière d'accessibilité universelle et en collaboration avec le Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine et les arrondissements sensibilise les promoteurs immobiliers privés à construire et à rénover leurs bâtiments selon les principes de l'accessibilité universelle.

L'accessibilité architecturale – volet bâtiments commerciaux

R-14

Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les arrondissements et les services corporatifs concernés, se penche sur la problématique de l'accessibilité des bâtiments commerciaux et des terrasses des restaurants du domaine privé, particulièrement sur les artères commerciales, dans le but d'identifier des pistes de solutions en vue d'améliorer leur accessibilité pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

L'accessibilité des communications municipales

R- 15

Que la Ville de Montréal poursuive, avec la collaboration des services corporatifs concernés et les arrondissements, l'adaptation de ses communications municipales de manière à rejoindre et à informer davantage les personnes éprouvant des limitations auditives, visuelles et intellectuelles.

R- 16

Que la Ville de Montréal remette en fonction, avec la collaboration des services corporatifs concernés et les arrondissements, le service téléphonique (publiphone) visant à informer les personnes ayant des limitations visuelles des activités et programmes offerts par la Ville, particulièrement ceux des volets culturel et du loisir.

R-17

Que la Ville de Montréal étudie la faisabilité de produire, en collaboration avec les services corporatifs concernés et les arrondissements, un bottin unique répertoriant l'ensemble des activités culturelles et de loisirs accessibles aux personnes ayant des limitations fonctionnelles offerts par les arrondissements.

R- 18

Que la Ville de Montréal évalue la possibilité d'offrir aux personnes sourdes un service d'interprétation lors des séances des conseils municipal et d'agglomération, des commissions permanentes ou spéciales, de même qu'à l'occasion d'événements publics d'information de la Ville.

L'accessibilité des réseaux de métro et d'autobus

R-19

Que la Société de transport de Montréal tiennent compte des besoins des personnes à mobilité réduite et que cela puisse se refléter dans le cadre de son programme d'accessibilité des réseaux de métro et d'autobus.

La sensibilisation et la formation

Considérant l'importance de favoriser davantage l'intégration sociale et culturelle des personnes handicapées à la vie montréalaise, de promouvoir les attitudes inclusives et de combattre les préjugés à leur endroit ;

R-20

Que la Ville de Montréal accorde, dans le cadre de son plan d'action 2007 en matière d'accessibilité universelle et en collaboration avec les services corporatifs concernés, les arrondissements et ses partenaires, une attention particulière à la sensibilisation aux besoins, aux réalités et aux droits des personnes ayant des limitations fonctionnelles par le biais d'ateliers destinés aux élus municipaux, aux gestionnaires des services corporatifs et des arrondissements, ainsi qu'aux employés des services de première ligne.

R-21

Que le Service du DCQMVDE mette en place des ateliers d'information et de sensibilisation à l'intention des intervenants en loisirs culturels et des bibliothèques des arrondissements afin que l'on tienne compte davantage des besoins des personnes handicapées lors de la planification de la programmation culturelle, ceci dans le but de faciliter leur intégration à la vie culturelle montréalaise.

L'accessibilité des programmes, des services et accès à l'emploi

Considérant que certains organismes partenaires offrent des services à une clientèle handicapée répartie sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal ;

Considérant que ces organismes partenaires doivent négocier une entente de services avec chacun des arrondissements d'où provient leur clientèle et que ces démarches sont coûteuses en temps et en énergie et complexifient inutilement la gestion des ententes ;

La commission recommande :

R-22

Que le Service du DCQMVDE, en collaboration avec ses partenaires et les arrondissements, procède à une analyse approfondie de la problématique rencontrée par les organismes partenaires desservant une clientèle handicapée répartie à l'extérieur de l'arrondissement où ils sont localisés dans le but de mettre en place des mesures visant à faciliter la gestion des ententes de services avec les arrondissements.

R-23

Que la Ville de Montréal maintienne l'enveloppe budgétaire annuelle de 300 000\$ dédiée à la mise en œuvre du programme montréalais d'accompagnement en loisirs pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

R-24

Que la Ville de Montréal poursuive ses démarches auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin que celui-ci augmente le budget de son programme d'accompagnement en loisirs pour les personnes ayant des incapacités, actuellement de 300 000 \$ par année pour l'île de Montréal, dans le but de répondre à l'accroissement des demandes des personnes handicapées.

R-25

Que le Service du DCQMVDE incite et conseille les arrondissements afin que tous participent et contribuent financièrement à la mise en place d'un programme d'accompagnement en loisirs pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

R-26

Que le Service du DCQMVDE, en collaboration avec les arrondissements, favorise davantage l'accessibilité des lieux et des contenus des activités de loisirs et des événements culturels et artistiques pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

R-27

Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les arrondissements, favorise la diffusion d'activités et d'événements culturels et artistiques mettant à l'avant plan la contribution des personnes handicapées à la culture et aux arts.

R-28

Que la Ville de Montréal associe, dans le cadre de la préparation de son plan d'action en matière d'accès à l'égalité à l'emploi, le milieu associatif des personnes handicapées à la démarche de préparation et de mise en œuvre de son plan d'action dans le but, notamment, de développer des mesures facilitant l'intégration en milieu de travail des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Les personnes handicapées des diverses communautés culturelles

R-29

Que le Service du DCQMVDE s'assure de prendre en compte les problématiques particulières des personnes handicapées des diverses communautés culturelles lors de la préparation de son plan d'action 2007 en matière d'accessibilité universelle, notamment pour l'axe « sensibilisation et formation ».

Le Défi sportif

Considérant que le Défi sportif est un événement d'envergure internationale réunissant annuellement près de 2 800 athlètes handicapés provenant du Québec, du Canada et d'une dizaine de pays et mobilisant plusieurs centaines de bénévoles pour sa réalisation, dont environ 800 en 2006 ;

Considérant que cet événement fait la promotion d'une image dynamique des personnes handicapées et qu'il contribue à changer les mentalités et à encourager tous et chacun à devenir partenaire de l'accessibilité universelle ;

La commission recommande :

R-30

Que la Ville de Montréal reconnaisse l'envergure internationale du Défi sportif et qu'elle apporte, en collaboration avec les arrondissements, un soutien accru à cet événement sur les plans organisationnel et financier.

Par ailleurs, la commission appuie sans réserve les recommandations de la Commission du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif concernant l'accessibilité universelle. Ces recommandations, déposées par la commission au conseil municipal le 25 septembre 2006, se lisent comme suit :

CONSIDÉRANT que les personnes handicapées ont des besoins particuliers en termes d'aménagement et de gestion de l'espace public;

Recommandation 7 : que Montréal adopte des normes d'aménagement des rues, des trottoirs et des espaces publics qui encouragent la marche et assurent l'accessibilité universelle;

Recommandation 8 : que l'on accélère l'implantation des feux pour piétons comportant un signal sonore et un décompte numérique, en allouant le temps nécessaire pour traverser selon la largeur de la chaussée;

Recommandation 13 : que l'on continue à développer le réseau piétonnier intérieur et qu'on le rende universellement accessible.

Sur une proposition de M. Karim Boulos, appuyé par M. Gilles Grondin, le projet de recommandations est adopté.

Avant d'amorcer la période de questions du public, Mme Cinq-Mars invite Mme Jane Cowell-Poitras, conseillère associée au comité exécutif, responsable de la condition féminine et du développement social et communautaire, à s'adresser à l'assemblée.

Mme Cowell-Poitras souligne l'excellent travail réalisé par les membres de la commission. Elle en fera rapport rapidement à Mme Marie-Andrée Beaudoin, responsable au comité exécutif du développement social et communautaire. Elle se dit impressionnée par l'envergure des recommandations déposées et souhaite qu'elles se concrétisent dans un avenir rapproché.

- **Période de questions et commentaires du public**

La présidente, Mme Marie Cinq-Mars invite la première personne inscrite à la liste des intervenants.

M. Gilles Read – Directeur général du Centre de la communauté sourde du Montréal métropolitain

M. Read émet quelques commentaires, par le biais de l'interprète, sur l'ouverture d'esprit dont a fait preuve la commission et l'excellent travail réalisé. Il demande des explications sur les améliorations que la Ville entend apporter au niveau des communications.

Monsieur Patrice Allard rappelle certains outils déjà en service à la Ville de Montréal : le Publiphone qui sera réactualisé et qui permet d'avoir accès aux communiqués de la Ville par l'entremise d'une boîte vocale, le site internet Accès Simple ainsi que les dépliants en orthographe simplifiée. Madame Cinq-Mars ajoute que la commission a émis une recommandation à l'effet d'évaluer la possibilité d'offrir les services d'un interprète lors des conseils de ville.

M. Mathieu Noël - Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain

Cette association regroupe 28 organismes en déficience physique et sensorielle à Montréal. Son représentant M. Noël émet le souhait que le conseil adopte la majorité des recommandations présentées et souligne l'importance de la recommandation R-2 sur l'approche partenariale avec le milieu associatif par le biais du comité de vigie. Il rappelle que son organisme coordonne depuis 4 ans différents projets en accessibilité universelle, et qu'il importe que ce travail se poursuive. Il suggère de rajouter une recommandation à cet effet dans le plan d'action 2007.

Monsieur Boucher précise que l'existence du comité de vigie n'empêche pas les autres comités sectoriels de poursuivre leur travail en accompagnement en loisirs, par exemple. Le comité de vigie a une approche macro par rapport aux activités de la ville.

M. Omar Lached - Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées.

M. Lached rappelle à la commission que l'association qu'il représente oeuvre depuis 25 ans pour la défense des personnes handicapées issues des minorités ethniques et visibles, il s'agit du seul organisme à s'occuper de cette problématique. Il félicite la commission pour le travail réalisé. Il se questionne sur les efforts de concertation que la Ville de Montréal entend maintenir avec les organismes communautaires et sur la prise en compte par la Ville de l'expertise développée par les associations comme la sienne lors de la mise en œuvre du plan d'action 2007. Il remercie la Ville de convier son organisme le 12 octobre prochain à l'hôtel de ville pour célébrer son 25^e anniversaire.

M. Allard rappelle qu'effectivement la Ville de Montréal prend en compte l'expertise d'organismes communautaires pour le développement de nouveaux volets du plan d'action.

Sophie Lanctôt – Société Logique

Mme Lanctôt remercie la commission pour le travail d'analyse fort détaillée qu'elle a réalisée et souligne l'ouverture faite aux sociétés paramunicipales dans le comité de vigie. Elle fait part de l'importance de faire intervenir de nouveaux joueurs municipaux,

notamment au niveau de l'habitation avec l'Office municipal d'habitation. Elle souhaite que ces recommandations soient reprises par le conseil municipal et le comité exécutif et rappelle le formidable tremplin qu'a représenté pour le milieu associatif le fait d'avoir fait inscrire ce mot « accessibilité universelle » dans différents documents lors du sommet de Montréal de 2002.

M. James McGrégor du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine pour le volet habitation, rappelle le travail réalisé avec le groupe Action femmes handicapées en vue d'identifier des opportunités d'habitation pour ses membres. La prochaine étape consistera à rendre ces logements disponibles. Il insiste sur l'importance des liens à conserver avec ces groupes pour faire avancer le dossier.

Mme Julie Arsenault

Mme Arsenault se désolé qu'en matière de signalisation la ligne verte du métro soit nettement défavorisée, par rapport aux lignes jaune ou orange. Elle souhaite que l'expérience des autres lignes soit reprise sur la ligne verte afin d'y voir clairement les correspondances et les arrêts d'autobus.

M. Daniel Beauchamp du transport adapté précise que, sans être un spécialiste du métro, la ligne verte est en effet desservie par les plus vieilles rames de métro datant de 40 ans. Il s'agit d'une vieille technologie qu'on s'apprête à changer.

Mme Marie Turcotte

Mme Beauchamp félicite les membres de la commission pour ce beau plan de match. Elle se dit impressionnée par la vision d'ensemble qui se dégage des recommandations qui touchent à la fois différents services et les besoins des personnes ayant des déficiences diverses. Elle souligne l'attention que les membres de la commission ont apportée aux commentaires émis par les organismes lors de l'assemble du 21 juin. Elle suggère à la commission de diffuser ce document en incluant une définition de l'accessibilité universelle.

M. Boucher souligne l'exceptionnelle collaboration reçue de l'ensemble du milieu associatif avec lequel la Ville travaille depuis longue date. Il trouve excellente la suggestion d'inscrire en préambule une définition claire de l'accessibilité universelle qui permettrait de démystifier le terme pour le grand public.

M. Luc, Ex-Aequo

Le représentant de l'organisme Ex Aequo félicite la commission pour l'ensemble de ses recommandations. Il s'attarde particulièrement à la recommandation R -20 qui porte sur la nécessité de faire de la sensibilisation par le biais d'ateliers destinés aux élus et aux gestionnaires. Il s'agit pour lui d'une recommandation qui peut donner beaucoup de fruits.

M. Sylvain Gamache, d'Alter Go

M. Gamache adresse ses félicitations à tous les membres de la commission pour la qualité du rapport et de ses recommandations. Il mentionne l'article paru le matin même dans La Presse et tient à préciser que cet article ne représente pas complètement le point de vue qui avait été exprimé, le journaliste ayant choisi de ne faire ressortir que les points négatifs des réalisations entre la Ville et ses partenaires. Il adresse ses excuses aux membres de la Commission et ajoute qu'une note de corrections sera adressée rapidement au journal dans le courrier des lecteurs.

Il s'interroge sur la pertinence d'avoir un répertoire unique et exclusif aux personnes handicapées tel qu'il est spécifié dans une recommandation alors qu'un répertoire inclusif dans les répertoires déjà existants serait à son avis plus efficace. En regard de

la recommandation R-18, il partage la préoccupation manifestée précédemment par M. Reid au niveau des communications avec les personnes sourdes en ce qui a trait à l'accès aux conseils d'arrondissement, aux maisons de la culture, notamment.

M. Patrice Allard souligne que la recommandation R-26 favorise justement l'accessibilité des lieux et des contenus des activités de loisirs.

M. Serge Poulain

M. Poulain félicite également la Commission pour la vision globale qui se dégage du rapport, mais se désole du fait qu'on ait oublié d'en faire des copies en braille. Selon sa compréhension du rapport, beaucoup d'aspects sont en effet couverts. Il se demande si on a pensé au problème que posent tout particulièrement les terrasses.

Madame Marie Cinq Mars lui rappelle la recommandation R-10 qui porte précisément sur l'aménagement des terrasses commerciales de manière à ce qu'elles n'entravent pas le passage des personnes ayant des limitations motrices ou visuelles. M. Boucher souligne par ailleurs qu'on s'est engagé à traduire le rapport en braille une fois qu'il aura été entériné par le conseil municipal et le comité exécutif

Mme Claudine Bédard, du Forum des citoyens aînés de Montréal :

Mme Bédard représente les aînés qui sans avoir de handicaps particuliers se déplacent souvent avec difficultés. Elle se réjouit de la recommandation R-8 qui suggère l'accélération de la mise en place de feux pour piétons. Elle signale le danger que présentent les trous d'eau et de verglas pour les personnes âgées ainsi que l'importance de mettre en place une meilleure signalisation à l'angle des rues Jarry et Christophe Colomb de manière à mieux harmoniser le déplacement des piétons et des bicyclettes à cet endroit. Elle félicite en terminant la commission pour la qualité de ses recommandations.

M. Emmanuel Felipe du Service des Infrastructures, du transport et de l'environnement fait remarquer que la problématique du conflit piéton/auto est une préoccupation qui est déjà soulevée dans le plan de transport et il prend bonne note de l'intersection problématique. En ce qui a trait à la recommandation R-8, il informe l'auditoire que des actions sont en cours de réalisation à Montréal en vue d'implanter 50 feux sonores et à décompte numérique.

En ce qui a trait aux trous d'eau et de verglas, Mme Cinq Mars apporte un complément d'information en rappelant que la recommandation R-3 suggère la participation des directions des travaux publics et de l'aménagement urbain au comité de vigie.

M. Henri Desbioles

M. Desbioles est une personne du troisième âge handicapée. Il signale les difficultés que rencontrent souvent les personnes dans sa situation notamment au niveau du transport en commun. Il donne en exemple les arrêts d'autobus qui ne sont pas dégagés lors de tempêtes de neige. Il souhaite que des efforts soient faits de la part du personnel et de la clientèle pour accorder plus de respect aux personnes handicapées.

Mme Monique Lefebvre

Mme Lefebvre joint sa voix à celle de ses collègues pour féliciter la commission, en particulier pour la reconnaissance que l'on accorde au Défi sportif. Elle se demande dans quelle mesure ces recommandations pourront se concrétiser si l'on considère le cadre budgétaire actuel et les coupures que la Ville entend faire dans tous les services. Elle s'interroge également sur la notion de l'accessibilité architecturale et de son application sur les bâtiments publics qui seront construits dans les prochaines années sous la juridiction des arrondissements.

M Guichaoua signale que la Direction des immeubles intègre déjà la notion de l'accessibilité architecturale à ses bâtiments pour des travaux de rénovation, des mises aux normes et de nouvelles constructions. Cette Direction s'occupe toutefois des immeubles de l'ancienne ville, donc des 9 arrondissements. Il signale que par le biais d'ateliers, tous les arrondissements seront sensibilisés et formés à cette notion pour les bâtiments publics.

M. Read

M. Read reprend la parole pour signaler aux membres de la commission le problème de l'intégration à l'emploi des personnes malentendantes. Il est préoccupé du fait que la Ville de Montréal n'engage pas de personnes sourdes ou malentendantes alors qu'elles peuvent être compétentes pour un travail manuel par exemple.

M. Jean-Luc Nadeau du service du capital signale que dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi, un recensement des personnes handicapés a cours actuellement à la ville afin d'établir à la suite des objectifs d'embauche pour cette catégorie de personnes.

M. André Leclerc

M. Leclerc apporte trois éléments d'information. Il émet tout d'abord l'idée de développer le créneau du tourisme handicapée à Montréal. Il recommande ensuite d'assurer le suivi des permis accordés pour la construction de nouveaux restaurants de manière à ce que l'accessibilité y soit assurée. Puis, il mentionne la tenue à Montréal en 2007 d'un congrès sur la mobilité des personnes handicapées, une formidable tribune pour annoncer, par exemple, l'accessibilité du métro de Montréal aux personnes handicapées.

Mme Cinq-Mars salue l'idée de développer un tourisme handicapé tout comme il existe un Montréal souterrain. Mme Powell souligne quant à elle qu'il s'agirait là d'un excellent créneau à développer pour Tourisme Montréal, toujours à l'affût de nouveautés. M. Boucher signale qu'effectivement on a demandé à la Ville de faire partie du comité organisateur.

M. Omar Lached – Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées.

M. Lached reprend la parole pour souligner la difficulté que présentent parfois les programmes d'accès au travail et leurs critères d'admission qui excluent les personnes handicapées qui en sont à leur première expérience de travail, comme le fait de demander par exemple que la personne soit au chômage. Il recommande d'adapter les critères d'admission pour qu'ils soient plus inclusifs.

M. Boucher acquiesce en signalant que la Ville est contrainct d'appliquer les critères d'admission des programme d'accès à l'emploi qui sont financés par les gouvernements provincial ou fédéral. Il rappelle l'intervention faite précédemment par un responsable du Service du capital humain à l'effet que des démarches sont actuellement entreprises à la Ville pour faire l'inventaire des personnes handicapées et fixer des objectifs d'embauche à l'égard des personnes handicapées.

Période de questions et commentaires des membres de la commission

M. André Bélisle

M. Bélisle rappelle l'importance de définir ce qu'est l'accessibilité universelle pour l'ensemble des Montréalais et des Montréalaises. Il fait un retour sur l'intervention de M. Desbioles qui s'est retrouvé soudainement en fauteuil roulant à l'âge de 50 ans et

signale l'importance de prendre des mesures pour faciliter le déplacement des personnes handicapées à l'extérieur, surtout en hiver. Enfin, il soumet la suggestion d'avoir un défi culturel, de reprendre l'idée du Défi sportif de Mme Lefebvre pour l'appliquer au domaine des arts.

Mme Michèle D. Biron

Mme Biron remercie tous les intervenants qui ont soumis des idées innovatrices qui feront de Montréal une ville extraordinaire pour les handicapés. Elle remercie également les responsables des différents services municipaux concernés pour l'excellence de leurs interventions et leur qualité d'écoute.

Mme Isabel Dos Santos

Mme Dos Santos reprend l'essentiel des commentaires adressés par ses collègues membres de la Commission. Elle se dit fière d'avoir participé à l'élaboration de ces recommandations qui feront de Montréal une ville plus humaine.

M. Karim Boulos

M. Boulos relève qu'en 2006, il était temps honnêtement de proposer ce type de recommandations. Il félicite les organismes du milieu associatif pour leur infatigable implication. Il rappelle que les personnes handicapées, qu'il s'agisse de mères de familles ou d'aînés, ont le droit de mener une vie normale, de pouvoir traverser les rues sans danger; il s'agit d'attentes légitimes que la commission appuie.

M. Gilles Grondin

M Grondin rappelle sa récente arrivée en politique municipale et souligne l'intérêt particulier qu'il a manifesté pour l'étude du dossier de l'accessibilité universelle. Lui-même père d'un enfant sourd, il est fort sensible à cette question.

- ***Levée de l'assemblée***

Avant de lever l'assemblée, Mme Cinq Mars rappelle que la commission déposera son rapport au conseil municipal du 30 octobre. Le rapport sera disponible le lendemain pour consultation sur la page internet de la commission.

Elle remercie chaleureusement tous ceux et celle qui ont participé aux travaux de la commission, et plus particulièrement les représentants du milieu associatif et tous les intervenants, notamment Mme Jane Cowell-Poitras, Mme Rachel Laperrière, M. Marc Boucher, M. Patrice Allard, Mme Lyse Chartrand, M. Claude Quiviger et tous les autres représentants des services corporatifs. Elle souligne le départ de M. Maisonneuve et l'arrivée de Mme Bolduc comme secrétaire-rechercheur.

Sur une proposition de M. André Bélisle, appuyé par Mme Biron, l'assemblée est levée.

Adopté le 21 mars 2007

(original signé)

(original signé)

Marie Cinq-Mars
Présidente

Christiane Bolduc
Secrétaire-rechercheur